



Procédure pour le renouvellement d'une licence + de 16 ans

(saison 2022 – 2023)

NOUVELLE PROCEDURE, SIMPLIFIEE, TRES ACCESSIBLE DEPUIS UN TELEPHONE PORTABLE

- 1. Suite à la connexion au *site internet du club* : www.cadillac-handball.org, j'ai lu la *charte du licencié* et le *règlement intérieur*.
- 2. Je complète soigneusement le *formulaire de renseignements en ligne* du club : je reçois rapidement et par l'intermédiaire du club un lien de la FFHandball (mail de noreply@cesthand.net).
- 3. Mon dernier certificat médical a moins de 3 ans : je pourrai compléter *l'attestation de santé* en ligne. **SI JE DOIS REPENDRE « OUI » AU MOINS UNE FOIS** (*questionnaire de santé* consultable sur le site du club), j'imprime le *certificat médical* et je le fais compléter par mon médecin.
- 4. Je réunis les documents suivants, scannés ou photographiés proprement sur mon ordinateur ou mon téléphone : le *certificat médical* s'il y a lieu ainsi qu'une *pièce d'identité* (carte d'identité, passeport ou livret de famille) et une *photo d'identité*. Dans le cas d'un renouvellement, si ces deux dernières ont été mises en ligne depuis moins de 3 ans, elles seront toujours en ligne : il est donc tout à fait possible que je n'aie aucun document à préparer.

Une fois les documents nécessaires réunis, je me connecte avec le lien envoyé par noreply@cesthand.net, je vérifie les informations déjà présentes sur mon profil, j'apporte les modifications nécessaires puis je me laisse guider : en moins de 5 minutes la licence peut être finalisée ; les différentes signatures se font électroniquement. Attention, une licence commencée doit aller à son terme sinon les informations seront perdues.

Tous les documents mis en ligne seront prioritairement au format JPEG (et/ou PDF) et dans le sens de la lecture.

- 5. Je remets au club (membre de bureau ou encadrant) le règlement de ma licence et une enveloppe timbrée (1 par famille) à mes nom et adresse et c'est tout.

Le règlement de la cotisation peut se faire en chèque(s) à l'ordre de « UAC Handball », espèces ou bons ANCV.

Nouveauté : possibilité de régler en ligne avec HelloAsso ! Si vous choisissez cette option, un mail vous sera envoyé pour payer.

Reconduction par le gouvernement du Pass'Sport (bénéficiaire de l'ARS, de l'AEEH ou l'AAH) d'un montant de 50€.

Bons offerts par certaines communes sur justificatif de domicile : merci de vous renseigner auprès de la mairie de votre commune.

- ☞ Joueurs nés jusqu'en 2005 : 115 €
- ☞ Joueur encadrant et/ou dirigeant : 81,5 €
- ☞ Dirigeant et/ou encadrant non joueur : licence offerte par le club

Réduction sur l'ensemble des licences à partir de 2 licenciés de la même famille (même adresse)

2 licenciés : réduction de 10 % - 3 licenciés : réduction de 15 % - 4 licenciés : réduction de 20 %

Toute demande de facture doit être adressée à 6033122@ffhandball.net en rappelant nom, prénom et adresse du licencié

Pour les réfractaires à la dématérialisation, il vous est possible d'imprimer, de remplir puis de numériser tous les documents.

En cas de difficultés, le club mettra en place des temps de permanence : restez connecté(e) !

Une licence validée par le club est une licence finalisée, correctement renseignée ET payée !

La licence est ensuite qualifiée par la FFHB (compter entre quelques heures à quelques mois) ; le licencié la reçoit par mail.